

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) poursuit cette année son programme de pulvérisations aériennes pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région de la Mauricie.

Ces pulvérisations aériennes, qui durent de quatre à cinq semaines, débuteront entre le **27 mai** et le **3 juin** si les conditions météorologiques le permettent. Une superficie totale d'environ **69 000 hectares** de forêts vulnérables sera traitée en forêt publique et en forêt privée. **La zone ciblée est située dans la partie nord de la région, au pourtour du réservoir Gouin.**

Afin de protéger les aiguilles des conifères touchés contre les dommages causés par la TBE, l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé dans le cadre de ces opérations.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), mandatée par le MRNF, a la responsabilité d'effectuer ces pulvérisations aériennes.

Précisons que l'insecticide biologique utilisé par la SOPFIM est homologué par Santé Canada et que son utilisation a été jugée sécuritaire pour la santé humaine et l'environnement.

Pour toute information concernant la TBE, communiquez avec le MRNF par courriel à mauricie.foret@mrnf.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 371-6151. Nous vous invitons à privilégier les communications par courrier électronique.

Pour toute information sur l'insecticide utilisé et les opérations de pulvérisation aérienne dans la région de la Mauricie, communiquez avec la SOPFIM au 1 877 224-3381 ou visitez le site Web au www.sopfim.qc.ca.